



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 21 août, à 19h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 09 août 2023, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (12) : Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Michel DUVIGNAC

Absent(1) : André BOYER (Cardan)

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 13 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 13

### **28-2023\_ Attribution marché « Construction d'une unité de traitement d'eau potable pour le forage de la Gravette sur la commune de Cadillac sur Garonne**

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé pour l'opération inscrite au budget dans le but de réaliser la construction d'une unité de traitement d'eau potable du forage de la gravette sur la commune de Cadillac sur Garonne. L'estimation du maître d'œuvre était de 907 000 € HT.

Cinq plis électroniques ont été reçus avant la clôture de la remise des offres initiales le 03 avril 2023.

Le pli EL2 émanant du même candidat SAUR que le pli EL3, il n'a pas été ouvert.

Le pli EL5 émanant de SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE ne contenait qu'une lettre d'excuses, il n'est donc pas pris en compte.

Le tableau ci-après présente les 3 plis de trois groupements d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire.





Dépôt	ENTREPRISES	PRESTATIONS EXECUTEES
EL1	<b>Mandataire : S.A.S. SOC</b> Avenue de Pagnot – BP 51 33166 SAINT-MEDARD-EN-JALLES Cedex N° SIRET : 449 336 924 00013	Equipements hydrauliques Electricité / automatismes Process Réseaux enterrés et aménagement du site / VRD
	<b>Cotraitant 1 : S.A.S. SOL TP</b> 375 avenue de Tivoli 33110 LE BOUSCAT N° SIRET : 479 064 735 00018	Terrassements Fondations Echafaudages Génie Civil Isolation toiture – Peinture G3 EXE
	<b>Cotraitant 2 : J.P. TOUCHARD, architecte DPLG</b> 101 rue Bouthier 33100 BORDEAUX N° SIRET : 339 800 898 00084	Vues d'intégration Permis de construire
	<b>Sous-traitant SOL TP : SOLTECHNIC</b> 138 avenue d'Aquitaine 33520 BRUGES N° SIRET : 352 684 013 0043	Micropieux
EL3	<b>Mandataire : SAUR</b> 893, allée de la Seynes Technopôle Agen Garonne 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS SIRET : 339 379 984 06437	Equipements - Process
	<b>Cotraitant 1 : PAJOT Entreprise</b> ZA Viale Bas 47210 VILLEREAUX SIRET : 333 230 696 00028	Génie Civil
	<b>Cotraitant 2 : SARL d'Architecture Philippe ABADIE</b> 2 allée de la Libération 31370 RIEUMES SIRET : 880 537 006 00012	Architecte
Dépôt	ENTREPRISES	PRESTATIONS EXECUTEES
EL4	<b>Mandataire : SAS OPURE</b> ZA La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN SIRET : 882 463 524 00026	Equipements - Process
	<b>Cotraitant 1 : TREMBLAY T.P.</b> Rozières Est 60 rue Ingres 33220 PINEUILH SIRET : 451 408 959 00026	Génie Civil
	<b>Cotraitant 2 : VIGIER</b> 16 rue Edmond Michelet 24800 THIVIERS SIRET : 701 980 385 00010	Génie-civil
	<b>Cotraitant 3 : Bruno JACQ</b> 4 rue de Blois 33600 PESSAC SIRET : 349 797 969 00046	Architecte

Le SIEA a chargé le Cabinet Merlin de réaliser l'analyse des candidatures et des offres.

CANDIDATURES : Après vérification, les 3 candidatures contiennent l'ensemble des pièces nécessaires à leur examen et sont jugées complètes par le Cabinet Merlin. Il n'a donc pas été fait de demande de compléments sur les candidatures.

OFFRES : Il y a 4 offres initiales. En effet, le groupement SAUR / PAJOT / P. ABADIE a déposé une offre de base et une offre variante. Les autres groupements n'ont déposé qu'une offre de base.





N°	Groupement	Montant € HT
EL1	SOC / SOL TP / J.P. TOUCHARD	748 630,00 €
EL3	SAUR / PAJOT / P. ABADIE (offre de base)	923 740,00 €
	SAUR / PAJOT / P. ABADIE (offre variante)	877 030,00 €
EL4	OPURE / TREMBLAY TP / VIGIER / B. JACQ	998 931,11 €

Des demandes de précisions techniques ont été transmises aux candidats et ceux-ci ont été invités à remettre leur meilleure offre finale.

Suite à des difficultés d'acquisition foncière d'une bande de terrain limitrophe, la consultation a ensuite dû être modifiée en réduisant l'emprise disponible pour la réalisation des travaux. Il a donc été demandé aux candidats d'indiquer l'impact sur leurs offres finales d'une implantation limitée aux seules parcelles propriété du SIEA des 2 Rives.

Suite à la modification de consultation, SAUR ne propose plus qu'une seule offre correspondant à sa solution variante modifiée. La solution de base n'est pas maintenue faute de place. L'analyse des offres finales modifiées ne porte donc plus que sur 3 offres.

L'évolution du montant des offres au cours de la consultation est présentée dans le tableau ci-dessous :

	SOC	SAUR		OPURE
		Base	Variante	
Offre initiale	748 630,00 €	923 740,00 €	877 030,00 €	998 931,11 €
Offre finale	789 000,00 €	896 230,00 €	869 580,00 €	947 850,26 €
Offre finale modifiée	899 166,00 €	<del>XXXX</del>	865 330,00 €	1 035 756,79 €

(sur emprise terrains SIEA)

La synthèse des critères de jugements des 3 offres finales modifiées est présentée ci-dessous :

OFFRES DES CANDIDATS		SOC	SAUR	OPURE
<b>CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE</b>	<b>40</b>	<b>31,0 / 40</b>	<b>39,0 / 40</b>	<b>28,0 / 40</b>
1.1 Conception générale process	20	16,0 / 20	20,0 / 20	16,0 / 20
1.2 Génie civil et mode de réalisation des travaux	15	12,0 / 15	15,0 / 15	9,0 / 15
1.3 Facilité d'exploitation	5	3,0 / 5	4,0 / 5	3,0 / 5
<b>CRITERE N°2 : PRIX</b>	<b>30</b>	<b>28,9 / 30</b>	<b>30,0 / 30</b>	<b>25,1 / 30</b>
<b>CRITERE N°3 : ARCHITECTURE ET INSERTION DANS LE SITE</b>	<b>10</b>	<b>8,0 / 10</b>	<b>10,0 / 10</b>	<b>6,0 / 10</b>
<b>CRITERE N°4 : DELAI ET PHASAGE</b>	<b>10</b>	<b>8,0 / 10</b>	<b>9,5 / 10</b>	<b>8,7 / 10</b>
4.1 Délai	5	5,0 / 5	4,5 / 5	4,7 / 5
4.2 Cohérence planning	5	3,0 / 5	5,0 / 5	4,0 / 5
<b>CRITERE N°5 : GARANTIES SOUSCRITES</b>	<b>5</b>	<b>4,0 / 5</b>	<b>5,0 / 5</b>	<b>4,0 / 5</b>
<b>CRITERE N°6 : COUT PREVISIONNEL D'EXPLOITATION</b>	<b>5</b>	<b>1,1 / 5</b>	<b>5,0 / 5</b>	<b>1,2 / 5</b>
<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>100</b>	<b>81,0 / 100</b>	<b>98,5 / 100</b>	<b>73,0 / 100</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>



A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 21/08/2023 et propose de retenir l'offre du groupement SAUR / PAJOT / P. ABADIE, mieux classée au regard des critères pour un montant de **865 330,00 € HT**.

Monsieur le Président propose de confirmer la proposition de la CAO et de retenir l'offre du groupement SAUR / PAJOT / P. ABADIE pour un montant total de **865 330,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**

- **Retient** la proposition du groupement SAUR / PAJOT / P. ABADIE
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**

